

Le triple échec des élus sur le dossier de l'eau

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD.PICORD@LCG.GP

5 février 2021

La loi adoptée à l'Assemblée nationale le 28 janvier doit doter la Guadeloupe d'une structure unique chargée de la gestion de l'eau. Elle sera présentée au Sénat avant d'être définitivement adoptée. Le temps nous dira si elle est la panacée à tous les maux qui affectent la distribution de l'eau potable en Guadeloupe. En attendant, la loi Bénin/Theophile est le symbole d'un triple échec des élus. Échec parce que dans leur grande majorité, les maires n'ont jamais, pendant cinquante ans, fourré leur nez dans la gestion de l'eau. Ils ont délégué cette compétence à la Générale des eaux, dernier patronyme usité par la filiale de la multinationale Véolia, via un syndicat de l'eau (Siaeag). La multinationale rendue furieuse par la décision du Siaeag de lui enlever une délégation de service public vieille d'un demi-siècle, lui a bien savonné la planche et s'est retirée sur la pointe des pieds. Le brouillamini créé au niveau de la facturation des abonnés, à l'origine des ennuis de trésorerie du Siaeag, est l'œuvre de la Générale des eaux. Le leader mondial de la distribution de l'eau a réussi à mettre en service en Guadeloupe son seul logiciel de facturation qui ne fonctionnait pas. À l'heure de la vindicte et des sanctions, la loupe s'est arrêtée sur le Siaeag. Le bon peuple à qui on offrait une victime expiatoire a applaudi à la déchéance du président pelé du Siaeag. Il prêtait le flanc pour avoir organisé des journées de l'eau et autres agapes jugées somptuaires. Échec encore des élus, parce qu'après plusieurs années de zizanies imbéciles, ils n'ont jamais réussi à trouver un terrain d'entente quant à la manière de réorganiser un service public qui leur était dévolu. Ils ont préféré passer sous les fourches caudines d'une loi qui les met au pas. Ce qui n'a cours sur aucun autre territoire de la République. Un paradoxe lorsqu'aujourd'hui, dans leur grande majorité, les élus nous servent à toutes les sauces, la rengaine de la domiciliation d'un pouvoir local renforcé. Échec toujours de nos élus puisque ce sont deux d'entre eux, sans doute animés de bons sentiments, qui ont fait office de "cheval de

Troyes" du gouvernement. Dernière remarque : la loi oblige les collectivités sur leurs deniers. Rien n'est dit quant à la contribution financière de l'État. Il faut réparer la quasi-totalité des réseaux et pour ce, l'État avait promis son aide dès lors que serait instaurée une gouvernance unique de l'eau. C'est fait. Ou presque. À l'État de jouer.